

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Pôle santé publique et santé environnementale  
 Service Santé Environnementale

**Destinataires**

MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT DES EAUX CASTETS EN DORTHE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE COIMERES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : SYNDICAT CASTETS EN DORTHE**

<b>Prélèvement</b>	<b>00235738</b>	<b>Commune</b>	<b>COIMERES</b>
<b>Unité de gestion</b>	<b>0041 SYNDICAT CASTETS EN DORTHE</b>	<b>Prélevé le :</b>	<b>jeudi 24 juin 2021 à 08h05</b>
<b>Installation</b>	<b>UDI 000450 CASTETS-EN-DORTHE</b>	<b>par :</b>	<b>LABO LDA33 - VIDA</b>
<b>Point de surveillance</b>	<b>S 0000000408 BOURG</b>	<b>Type visite :</b>	<b>D2CP</b>
<b>Localisation exacte</b>	<b>CANTINE SCOLAIRE - PLONGE - 1ER JET -</b>		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	21,7 °C		25	

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse : CP

Code SISE de l'analyse : 00238967

Référence laboratoire : INC/04256/1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>				
Cuivre	0,024 mg/L	2	1	
Nickel	2,9 µg/L	20		
Plomb	0,8 µg/L	10		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00235738)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Signé à Bordeaux, le 22 juillet 2021

Pour la Directrice, L'ingénieur du génie sanitaire



FREDERIQUE CHEMIN